

MAIRIE DE GAS

28320

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 avril 2014

L'an deux mille quatorze, le quatre avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Mme Anne BRACCO, Maire.

Présents : Mme Anne BRACCO, M. Louis-Vincent BRUERE, M. Olivier CLAIRON, Mme Séverine DUPONT, Mme Cécile DUTHEIL, M. Didier JOLY, M. Sébastien JOUANNE, Mme Valérie LE GARREC, M. Franck LIÉNARD, M. Laurent MORIN, M. Vincent RAGOT, M. Stéphane SEIGNEURY, Mme Sylvie THOMAS.

Retard excusé : M. Jean-Jacques LANGE 20h30 et Mme Nathalie FERRU 20H40.

Secrétaire de Séance : Mme Cécile DUTHEIL

Convocation : 31 mars 2014

Clôture : 22h10

✓ **SIPAC : Transfert de compétence à la communauté de commune** : Madame le Maire explique au conseil que le Syndicat Intercommunal du Pays Chartrain a été dissout en décembre 2013. Toutes les communes doivent entériner cette dissolution et transférer la compétence « contractualisation pour la mise en œuvre des procédures départementales, régionales et européennes de développement » à leur EPCI de rattachement qui lui-même la transféra au Syndicat Intercommunal du SCOT. Dans la mesure où la majorité qualifiée serait obtenue, il est proposé au conseil municipal, d'accepter que la communauté de commune prenne la compétence de « contractualisation pour la mise en œuvre des procédures régionales de développement » et le transfère simultanément au Syndicat Intercommunal du SCOT. Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, **ACCEPTE** le transfert de la part du conseil municipal de la compétence « contractualisation pour la mise en œuvre des procédures régionales de développement » à la Communauté de Commune du Val Drouette.

✓ **Indemnités du Maire et des Adjointes** : Madame le Maire explique que les indemnités du Maire et des Adjointes art. L 2123-20 à art. L2123-24-1 du CGCT font référence à un tableau des montants des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'Adjointes, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux suivants : Mme A. BRACCO, Maire 31 % de l'indice brut 1015, M. L.V. BRUERE Maire-Adjoint, M. S. SEIGNEURY 2^{ème} Adjoint, M. L. MORIN 3^{ème} Adjoint : 8.25 % de l'indice 1015. L'indemnité du Maire sera versée mensuellement, celle des adjointes, trimestriellement. Ces indemnités seront servies à compter de la date effective de nomination dans les fonctions respectives.

Population totale	MAIRES		ADJOINTS	
	Taux maximal (en% de l'indice 1015)	Indemnité brut (montant en euro)	Taux maximal (en % de l'indice 1015)	Indemnité brute (montant en euros)
500 à 999	31	1 178.46	8.25	313.62

Indice brut mensuel 1015 en mars 2014 : 3 801.47 €

Après concertation, le conseil à l'unanimité, **DÉCIDE** d'accorder les montants cités sur le tableau ci-dessus concernant des indemnités du Maire et des Adjointes.

✓ **Délégation d'attribution du conseil municipal au maire** : Madame le Maire expose que l'article L2122-22 du Code Général des collectivités territoriales donne au conseil municipal la possibilité de lui déléguer, un certain nombre d'attribution de cette assemblée. Il invite le conseil à examiner s'il convient de faire application de ce texte. Il convient au conseil municipal de fixer un montant maximum de 4 600 HT sur la section d'investissement sur les budgets de la commune, le budget de l'eau et le budget de l'assainissement. Il est aussi demandé de donner plein pouvoir au Maire sur le droit de préemption. Après concertation, le conseil à l'unanimité, **DÉCIDE** : qu'il a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration municipale, à donner à Madame le Maire l'ensemble des délégations d'attributions prévues par l'article précité. Madame le Maire est chargée, par délégation du Conseil et pour la durée de son mandat, de prendre les décisions à l'article L 2122-22 du CGCT. Madame le Maire pourra charger un ou plusieurs adjointes de

prendre, en son nom, en cas d'empêchement de sa part, tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation par la présente délibération.

✓ **SDE 28 : Convention 1^{er} Tranche enfouissement des réseaux rue de la République** : Madame le Maire informe le conseil que la 1^{er} tranche a fait l'objet d'une convention avec le SDE 28 concernant les réseaux secs, travaux réalisés sur le budget de la commune et le terrassement, travaux correspondant au renforcement du réseau d'eau rue de la République, réalisés sur le budget de l'eau. Il convient de prendre une délibération sur cette convention étant donné que nous ne possédons pas de devis et délibération sur la partie terrassement. Après concertation, le conseil à l'unanimité, **DÉCIDE** d'accorder la mise à jour de cette délibération, afin d'être en situation réglementaire.

✓ **Fonds Départemental de Péréquation, investissement 2013** : Le conseil sollicite auprès du Conseil Général une subvention sur le fonds Départemental de Péréquation pour les investissements réalisés en 2013 sur les budgets de la commune, du service de l'eau et du service de l'assainissement, listés dans le tableau ci-dessous :

Budget	N° mandat	N° bordereau	Date	compte	Entreprise	Nature des travaux	Montant HT	Montant TTC	Aide spécifique reçue
commune	257	41	02/08	2151	EIFPAGE	Réfection de la chaussée Impasse des Prés	3 330.00 €	3 982.68 €	Néant
commune	315	48	03/10	2118	MUNOZ LABBE	Achat d'un terrain de Tennis	1 165.11 €	1 349.14 €	Néant
commune	140	23	03/05	2184	SYCCAF	Lave-vaisselle	2 831.50 €	3 386.47 €	Néant
						Total commune	7 326.61	8 718.29 €	
Service des eaux	45	19	05/07	21531	COLAS	Renforcement réseau d'eau Marolles	16150.00 €	19315.40 €	Sub. C.G. 20% 3230.00 €
Service des eaux	21	11	03/05	21531	LEROY	Installation pompe de forage	6422.80 €	7681.61€	Néant
Service des eaux	28	14	04/06	21561	LEROY	Remplacement armoire électrique	9890.14 €	11828.61€	Néant
Service des eaux	72	30	12/12	21531	GRONTMIJ	Étude diagnostic eau	9336.20 €	11166.10€	Sub. C.G. 20% 1867.24€
Service des eaux	73	31	19/12	21531	SDE 28	Terrassement	35700.00€	Coût total opération terrassement 71400.00 € Raccordement 51977.28€	Sub. DETR 20% Terrassement et raccordement 20000.00€
						Total service des eaux	77499.14€		
Service assainissement	36	20	12/12	21532	LEROY	Remplacement pompe de relevage	2441.98€	2920.61€	Néant
						Total budget assainissement	2441.98€	2920.61€	
						TOTAL GENERAL	87267.73€		

Après concertation, le conseil à l'unanimité, **DÉCIDE** d'effectuer cette demande de subvention concernant les investissements 2013 sur les budgets de la commune, de l'eau et de l'assainissement.

✓ **Participation de la commune au cadeau de M. DAGRON** : Madame le Maire informe qu'il est de tradition de faire un cadeau au nom de la commune, à M. DAGRON ancien Maire de la commune après 25 années de mandat et 50 ans de service communal. Une participation de 600 € est proposée pour un repas au Vaux de Cernay avec un taxi à disposition. Après concertation, le conseil à l'unanimité, **DÉCIDE** d'accorder le montant de la participation de 600 €.

✓ **Raccordement réseau d'eau rue de la République 2^{ème} Tranche : Choix d'une entreprise** : Madame le Maire informe le conseil que le raccordement du renforcement du réseau d'eau rue de la République 2^{ème} tranche, a fait l'objet d'une concertation auprès de deux entreprises. Il convient au conseil municipal de délibérer sur le choix de l'entreprise.

ENTREPRISES	N° DE DEVIS	MONTANT HT	MONTANT TTC
EIFFAGE	34CE39	34 032.50 €	40 839.00 €
DHENNIN	14015263	30 660.96 €	36 793.15 €

Après concertation, le conseil à l'unanimité, **DÉCIDE** de choisir l'entreprise DHENNIN pour un montant de 30 660.96 € HT.

✓ **SDE 28 : Avenant sur la convention terrassement, renforcement réseau d'eau rue de la république 2^{ème} tranche**: Madame le Maire explique au conseil que la 2^{ème} tranche a fait l'objet d'une convention mais le SDE28 a omis d'intégrer le terrassement, ce qui fait appel à ce jour d'un avenant pour cette partie des travaux. Il fait apparaître un montant HT de 45 150 €. Deux propositions ont été effectuées :

ENTREPRISES	N° DEVIS	MONTANT HT	MONTANT TTC
SDE 28	Avenant convention 2 ^{ème} tranche	45 150 €	54 180 €
EIFFAGE	N° 34CE4120	48 645 €	58 374 €

Après concertation, le conseil à l'unanimité, **DÉCIDE** de choisir le SDE 28 pour les travaux de terrassement et de charger Madame Le Maire de signer l'avenant de la convention de la 2^{ème} tranche.

✓ **Demande de subvention au Conseil Général renforcement réseau d'eau rue de la République 2^{ème} tranche** : Madame le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Général pour le renforcement d'eau rue de la République 2^{ème} Tranche.

ENTREPRISE ET COLLECTIVITÉ	TRAVAUX	MONTANT HT
SDE 28	TERRASSEMENT	45 150.00 €
DHENNIN	RACCORDEMENT	30 660.96 €
SUBVENTION CONSEIL GÉNÉRAL	RENFORCEMENT RÉSEAU EAU	15 162.19 €
BUDGET EAU COMMUNE DE GAS	COÛT TOTAL	60 648.77 €

Après concertation, le conseil à l'unanimité, **DÉCIDE** de demander la subvention auprès du Conseil Général.

✓ **Choix d'une entreprise renforcement réseau d'eau « Marolles »** : Madame le Maire informe le conseil qu'une demande de subvention est en cours auprès du Conseil Général mais il a été omis une délibération sur le choix de l'entreprise. Il convient de faire une mise à jour afin d'obtenir cette subvention.

ENTREPRISES	N° DEVIS	MONTANT HT	MONTANT TTC
LEROY	1663	22 262.26 €	26 625.66 €
COLAS	OF-2013010016-0007	16 150.00 €	19 315.40 €

Après concertation, le conseil à l'unanimité, **DÉCIDE** d'effectuer la mise à jour de la délibération concernant le choix de l'entreprise COLAS pour un montant de 16 150 € HT.

✓ Demande d'autorisation des dépenses d'investissement sur le BP 2014, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget 2013: Madame le Maire informe le conseil que suite à des factures déjà mandatées en section d'investissement, il serait préférable de prendre une délibération pour effectuer ces règlements afin d'éviter des refus de la trésorerie. Madame Le Maire rappelle "En vertu des dispositions de l'article L.1612.1 du CGCT, les dépenses d'investissement hors reports et non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, peuvent être engagées, liquidées et mandatées, jusqu'à l'approbation du budget primitif 2014, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget 2013." Après concertation, le conseil à l'unanimité, **DÉCIDE** : de mettre en application les dispositions de l'article L.1612.1 du CGCT, suscités.

✓ Questions diverses : ❖ Repas des anciens : Un point est fait sur l'organisation du repas et de l'après-midi du 12 avril 2014.


Le Maire,
Anne BRACCO

Madame Le Maire

et son équipe vous souhaitent

de bonnes vacances de pâques

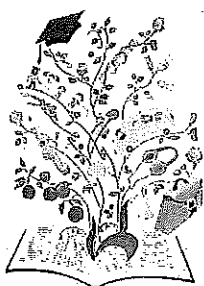


INFORMATIONS

Mairie de Gas

Horaires d'ouverture : * lundi, mardi et jeudi 14h00 à 17h00 * vendredi 14h00 à 19h00

Bibliothèque



*A l'occasion de Pâques,
la bibliothèque de Gas organise un concours*

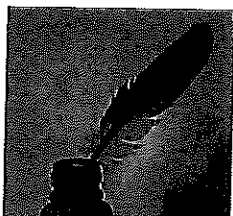
Produire un écrit personnel ayant pour thème Pâques.
La forme est libre : poème, haïku, petite histoire,
bande dessinée....



Catégories : CE1-CE2 / CM1-CM2 / Collégiens / Lycéens-Adultes

Vos écrits seront à déposer jusqu'au 10 mai :

- ✉ bibliothèque aux heures d'ouverture
- ✉ notre mail « bibliotheque-gas@gmx.fr
- ✉ dans la boîte aux lettres de la Mairie (10 rue de l'école – 28320 GAS)



**Au dos de votre feuille n'oubliez pas de noter votre nom,
votre catégorie**

Le premier de chaque catégorie recevra un prix le samedi 17 mai
N'ayez pas peur de vous lancer... A vos stylos plume !

Pendant les vacances du Printemps

la bibliothèque sera ouverte :

le mercredi 23 Avril et samedi 26 Avril

Fermée : Samedi 19 avril du mardi 29 Avril au samedi 3 Mai



Attention le 10 Mai fin de notre concours sur le thème de Pâques
TOUTE L'EQUIPE VOUS SOUHAITE DE BONNES VACANCES

Les bénévoles.